

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 169-24 C

**Objet : RD - Approbation du Schéma de développement touristique 2024/2030 de Grand Chambéry**

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

**Aillon-le-Jeune**

Vincent Miguet

**Aillon-le-Vieux**

Cécile Trahand

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

Christophe Pierretton

**Bassens**

Martine Lambert

**Bellecombe-en-Bauges**

Cyrille Causse

**Challes-les-Eaux**

James Hallay

**Chambéry**

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

**Cognin**

Franck Morat

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

**Jarsy**

Pierre Duperier

**La Compôte**

Jolaine Audoux

**La Motte-en-Bauges**

Damien Regairaz

**La Motte-Servolex**

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

**La Ravoire**

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

Sandra Ferrari

**Lescheraines**

**Montagnole**

Jean-Maurice Venturini

**Puygros**

**Saint-Alban-Laysse**

**Saint-Baldoph**

Valentin Hachet

**Saint-Cassin**

Jocelyne Gougou

**Sainte-Reine**

Philippe Ferrari

**Saint-François de Sales**

Maryse Fabre

**Saint-Jean-d'Arvey**

Christian Berthomier

**Saint-Jeoire-Prieuré**

Jean-Marc Léoutre

**Saint-Sulpice**

Marcel Ferrari

**Sonnaz**

Daniel Rochaix

**Thoiry**

Thierry Tournier

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poutou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoit Perrotton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Serge Tichkewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

## GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 169-24 C

objet **RD - Approbation du Schéma de développement touristique 2024/2030 de Grand Chambéry**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, indique que Grand Chambéry, compétente en matière de tourisme, élabore et met en œuvre le Schéma de développement touristique.

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 13 juillet 2017, il était devenu nécessaire, après les périodes de crises sanitaires et de fortes évolutions des attentes des clientèles et des usagers, de réviser le Schéma de développement touristique 2017/2022 afin de lui conférer une suite.

## La conformité au Projet d'agglomération

L'ambition du nouveau Schéma de développement touristique s'inscrit pleinement dans la trajectoire « Vers un tourisme du bien vivre » figurant au Projet d'agglomération.

## La concertation comme fondement du schéma

Après plus d'une année de travail menée en mode projet comprenant une phase préalable de diagnostic, ce nouveau schéma est l'aboutissement d'une démarche concertée avec les acteurs institutionnels, les communes, les acteurs socio-professionnels et les usagers.

## Une gouvernance efficace au service du tourisme

Conformément à ses compétences, Grand Chambéry, qui définit la politique publique en matière de tourisme, s'inscrit comme le chef de file du tourisme à l'échelle intercommunale. La compétence tourisme étant partagée entre tous les échelons institutionnels, il est indispensable pour une action efficace que tous les acteurs travaillent en concertation pour porter la politique publique définie par Grand Chambéry.

La promotion et l'accueil touristiques s'opèrent à travers Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT), office de tourisme intercommunal d'une part, et la gestion et le développement des deux domaines skiables Savoie Grand Revard / Aillons-Margéraz via le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB) d'autre part, tous deux satellites de Grand Chambéry.

L'agglomération travaille également en partenariat avec les Parcs naturels régionaux du massif des Bauges et de Chartreuse.

De la même manière, une articulation au quotidien est nécessaire avec les communes et les autres partenaires institutionnels (Département, Région, Etat et Union européenne).

Du fait de sa transversalité, la compétence tourisme interagit également avec d'autres compétences au sein de l'agglomération (mobilité, urbanisme, etc.).

## Tous acteurs du tourisme

L'exercice de la compétence tourisme s'appuie sur une organisation institutionnelle et sur des acteurs économiques, notamment socioprofessionnels, qui font et incarnent le tourisme dans le territoire de Grand Chambéry à destination des touristes et des habitants.

## L'observatoire touristique comme outil de pilotage et d'évaluation

Le tourisme est facteur d'attractivité et de développement économique. Le tourisme représente 23,80 %\* de l'activité économique de l'agglomération (\*source : Observatoire touristique CADS 2023).

Près d'un quart de la richesse créée sur le territoire émane de l'activité touristique (en comparaison : 8,7 % en France, 12 % en région Auvergne-Rhône-Alpes).

## Un nouveau Schéma de développement touristique en 4 axes stratégiques

Pour répondre aux ambitions politiques de Grand Chambéry en matière de tourisme et les concrétiser, le Schéma de développement touristique est composé de 4 axes stratégiques :

<b>« Tourisme durable toute saison »</b>	Afin de répondre aux enjeux de soutenabilité et d'acceptabilité sur le territoire de Grand Chambéry, cet axe vise à ancrer le tourisme local dans une logique de développement durable en limitant ses impacts environnementaux, en gérant ses interfaces avec la vie locale et en visant à mieux répartir les flux dans l'espace et dans le temps.
<b>« Complémentarité vallée-montagnes »</b>	Cet axe se concentre sur l'offre touristique qui constitue l'ADN de la destination. Grand Chambéry dispose d'un potentiel considérable, notamment dans l'hybridation d'une offre naturelle (activités de pleine nature, parcs naturels régionaux) et culturelle (ville d'art et d'histoire de Chambéry, dynamisme culturel et événementiel, patrimoine bâti, produits et savoir-faire locaux). Jouer la carte de la complémentarité géographique entre la vallée et les massifs est l'objectif majeur recherché au travers de cet axe.
<b>La marque « Chambéry Montagnes »</b>	Le diagnostic a permis de faire émerger de véritables enjeux de visibilité, de lisibilité et de notoriété. En 2022, le territoire s'est doté d'une marque touristique au travers de Chambéry Montagnes. Cet axe décrit donc les objectifs à atteindre en matière de marketing pour faire rayonner la marque sur le territoire et bien au-delà.
<b>« Mieux accueillir »</b>	Pour fidéliser les visiteurs en leur offrant des expériences uniques, tous les acteurs doivent s'unir pour continuer à améliorer le parcours client et les services offerts aux visiteurs adaptés à leurs attentes et leurs modes de consommation. Cet axe recense donc les actions concrètes à engager, notamment en matière d'aménagement et de mobilité.

Ce nouveau Schéma de développement touristique constitue le nouveau socle de la politique publique du tourisme de Grand Chambéry pour les années à venir. En conséquence, il est proposé d'approuver ce nouveau schéma pour la période 2024/2030.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code du tourisme,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

**Vu** la délibération n° 017-22 C du Conseil Communautaire du 3 février 2022 portant actualisation du Projet d'agglomération – La Fabrique 2.0,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan local d'urbanisme intercommunale de Grand Chambéry et les délibérations complémentaires,

**Vu** la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry et les délibérations complémentaires,

**Vu** les avis de la commission tourisme du 13 février et du 11 avril 2024,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** le Schéma de développement touristique de Grand Chambéry 2024/2030 tel que présenté et ci-annexé,

**Article 2 :** **approuve** la mise en œuvre et l'animation du Schéma de développement touristique 2024/2030,

**Article 3 :** **approuve** la sollicitation de cofinancements publics auprès des partenaires (Union européenne, Etat, Région, Département, ADEME, ANS, etc.) pour la mise en œuvre du schéma,

**Article 4 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **169-24 C**

Objet de l'acte : RD - Approbation du Schéma de développement touristique 2024/2030 de Grand Chambéry

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 7 - Actes spéciaux et divers

Date de l'acte : 19 septembre 2024

Annexe(s) : Schéma

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240919-lmc1H27749H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27749H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2024

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 27 septembre 2024